N° 1997-2090 - domaine et administration générale - Marché attribué à la société TELIS - Approbation d'un avenant de substitution au bénéfice de la société SEMA Group - Direction de la logistique et des bâtiments - Service des systèmes d'information communautaires -

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Paris en date du 30 juin 1997, enregistré à la recette des impôts de Nanterre-ville le 18 juillet 1997, la société anonyme TELIS a vendu à la société anonyme SEMA Group son fonds de commerce relatif aux activités d'informatique de gestion.

La société TELIS est titulaire d'un marché en cours d'exécution et géré par la direction de la logistique et des bâtiments, à savoir :

marché n° 970 702 k - prestations intellectuelles pour le service informatique de la communauté urbaine de Lyon (lot n° 1 - client serveur).

Il conviendrait donc de faire établir un avenant de substitution destiné à transférer ce marché à la société SEMA Group.

L'avenant prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 1997.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable à la conclusion de cet avenant le 22 septembre 1997 ;

B - Propose d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents ;

Vu ledit avenant ;

Vu le marché n° 970 702 k passé avec la société TELIS ;

Vu l'acte sous seing privé établi à Paris en date du 30 juin 1997, enregistré à la recette des impôts de Nanterre-ville le 18 juillet 1997 et par lequel la SA TELIS a vendu son fonds de commerce ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Approuve cet avenant et autorise monsieur le président à le signer ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,